

DISPOSITIFS & FINANCEMENT

OPCO - Opérateur de Compétences

DÉFINITION

Un OPCO (Opérateur de Compétences) est une structure agréée par l'État qui finance les formations professionnelles des salariés dans les branches qu'elle représente. Il y en a 11 au niveau national (OPCO Atlas, OPCO 2i, AKTO, etc.), chacun couvrant un secteur économique.

Ton OPCO dépend de la convention collective de ton entreprise, pas de ton choix. Si tu es salarié, ton OPCO peut financer ta formation via le plan de développement des compétences de l'employeur ou via des aides dédiées (Pro-A, FNE-Formation, etc.).

Les OPCO sont méconnus des salariés. Pourtant, ils représentent souvent plusieurs milliers d'euros mobilisables sur une carrière, en plus du CPF. Le mécanisme : ton employeur soumet une demande à l'OPCO, qui paie l'organisme directement ou rembourse l'entreprise.

Pour identifier ton OPCO : regarde ta fiche de paie (mention OPCO) ou demande aux RH. Tu peux aussi prendre contact directement avec l'OPCO pour comprendre les dispositifs ouverts à ton métier.

Évolution 2024-2026 : les OPCO ont vu leurs budgets resserrés sur les formations courtes opérationnelles. Les formations longues de reconversion passent désormais plus souvent par le PTP (Transitions Pro). Mais pour une formation complémentaire qui sert TON poste actuel ou son évolution, l'OPCO reste la voie royale.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adulte
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/opco
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF